

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 8 janvier 2025

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté devient agence ambassadrice du don d'organes

Devant une centaine de professionnels, de représentants d'usagers et d'experts, réunis ce 8 janvier à Quetigny (Côte-d'Or) pour une journée d'échanges sur les prélèvements et greffes d'organes et de tissus, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée « Agence ambassadrice » du don d'organes. Une étape symbolique et opérationnelle forte, pour un geste qui sauve des vies.

Du don à la vie, il y a toute l'activité autour des prélèvements et des greffes d'organes et de tissus, au centre de la journée d'échanges et d'information organisée ce mercredi 8 janvier, à Quetigny (Côte-d'Or), par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec l'Agence de la Biomédecine.

Un plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus porte une ambition forte pour ces activités, à l'horizon 2026, et la journée propose d'en dresser un bilan et des perspectives à l'échelle régionale.

L'occasion également d'échanger sur les bonnes pratiques entre équipes des différents hôpitaux de Bourgogne-Franche-Comté participant à l'activité : les CHU de Dijon et de Besançon, les centres hospitaliers de Mâcon, Chalon, Nevers, Vesoul, Lons-le-Saunier, Dole et l'hôpital Nord-Franche-Comté.

Ce 8 janvier, de nombreuses présentations ont mis en lumière l'expertise et l'engagement des équipes médicales et paramédicales régionales, mais aussi les initiatives, les innovations et les coopérations au service du don et de la greffe d'organes et de tissus.

En 2024, un peu plus d'une centaine de prélèvements d'organes ont été réalisés en Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que 169 greffes d'organes.

Contact presse

Lauranne Cournault
Tél : 06 43 64 20 24
Mél : lauranne.cournault@ars.sante.fr

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason 2 place des Savoirs
21035 Dijon Cedex

A l'échelle nationale, l'opposition au don d'organes, qui s'élève à plus de 36%, continue de progresser. En Bourgogne-Franche-Comté, le taux moyen d'opposition au prélèvement d'organes s'établit à 30,4% en 2024, chiffre donc inférieur à la moyenne nationale.

La progression de l'opposition au don d'organes souligne l'importance de poursuivre les actions visant à diffuser la culture du don, dans lesquelles les représentants d'utilisateurs sont pleinement engagés.

Il faut rappeler qu'en France, la loi indique que nous sommes tous donneurs d'organes et de tissus, sauf si nous avons exprimé de notre vivant notre refus de donner en s'inscrivant notamment sur le registre national des refus.

Les Français sont trop peu nombreux à avoir partagé avec leurs proches leur position vis-à-vis du don d'organes qui, sans connaître leur décision, préfèrent, dans le doute, refuser le don.

C'est dire l'enjeu d'aborder ce sujet au sein des familles.

Le directeur général de l'ARS, Jean-Jacques Coiplet, a profité de cette journée d'échanges pour déclarer l'Agence « ambassadrice du don d'organes ».

Une première pour une Agence Régionale de Santé, l'opération VADO, villes ambassadrices du don d'organes, lancée en janvier 2023 par le collectif associatif Greffes+, rassemblant à ce jour plus de 200 grandes villes et petits villages ralliés au signe du ruban vert pour sensibiliser davantage le grand public au don d'organes.

Un contrat moral qui engage l'Agence dans un programme d'actions de promotion du message « **Tous donneurs, tous receveurs** ».

En savoir plus sur le don d'organes :

Don.d'organes.fr |

